

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le premier mars à vingt heures trente

Date de la convocation : 22/02/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°06-2019

### Attributions de subventions aux associations – exercice 2019

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 en fonction des demandes reçues et des justificatifs produits :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous pour l'exercice 2019 :

- \* Ecrin du Dourdou : décision reportée à la prochaine réunion
- \* Comité des fêtes de Montlaur : 1250 €
- \* Association des Parents d'Elèves de Montlaur : 1500 €
- \* Association l'A.A.P.P.M.A. « Les Chevaliers de la Gaule » de Saint-Affrique : 1140 €
- \* Ecrin du Dourdou « Section Collectif Rougier en couleurs » : 200 €

- **DIT** que les crédits seront ouverts au compte 6574 du budget primitif de la commune 2019

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

